

# CONSULTATION CGT

## SIGNATURE DE L'ACCORD D'ANCIENNETÉ

### POUR LE GROUPE FERMÉ DU SITE DE JARRIE

Les négociations sur le calcul de la prime d'ancienneté pour le groupe fermé de Framatome sont enfin terminées, et nous avons de bonnes nouvelles à partager ! Grâce aux revendications portées par la CGT pour l'harmonisation des groupes fermés de Framatome, nos demandes ont été entendues. Désormais, la prime d'ancienneté pour le groupe fermé du site de Framatome Jarrie sera calculée à un pourcentage de notre salaire de base.

Une séance de relecture de l'accord sur la prime d'ancienneté est prévue pour jeudi 06 juillet. Ce nouvel accord sera bientôt prêt à être signé, et chaque organisation syndicale devra se prononcer au plus tard le 13 juillet.

Dans le souci de poursuivre notre démarche démocratique et participative, et pour impliquer tous les salariés, la CGT organise, comme à son habitude, une consultation pour décider si nous devons ou non apposer notre signature sur cet accord relatif à la prime d'ancienneté pour le groupe fermé.

#### **Point positif**

**Cet accord a été élaboré de manière à ne faire aucun perdant, mais à garantir de nombreux gagnants pouvant aller jusqu' à 40 € par mois en plus pour les salariés. C'est un énorme succès, surtout si l'on considère les difficultés rencontrées au départ.**

#### **Point négatif**

**Nous n'avons pas réussi à maintenir un taux de pourcentage constant comme suit : 9 ans pour 9 %, 12 ans pour 12 %, 15 ans pour 15 %, 20 ans pour 18 % et 25 ans pour 22 %.**

## Pourquoi la CGT Framatome Jarrie est favorable à la signature de l'accord prime d'ancienneté du groupe fermé.

Dans l'ensemble, la négociation locale de la prime d'ancienneté pour le groupe fermé (salarié embauché avant le 1er juillet 2014) offre des avantages supérieurs à ceux existants. Les salariés du Coeff 190 au Coeff 305 bénéficieront d'un accord avantageux leur permettant de recevoir jusqu'à 40 € de revenu supplémentaire maximum par mois. Il est important de noter que cet accord ne pénalisera personne, car des mesures compensatoires ont été mises en place pour assurer une répartition équitable des avantages. Grâce aux efforts de la CGT pour harmoniser les groupes fermés de Framatome, nos revendications ont été prises en compte. À partir de maintenant, la prime d'ancienneté pour le groupe fermé du site de Framatome JARRIE sera calculée en pourcentage de notre salaire de base.

**Est-ce suffisant pour signer ? à vous de le dire !**

NOM	PRENOM	POUR	CONTRE

**POUR NOUS CONTACTER :** [framatomejarriecgt@gmail.fr](mailto:framatomejarriecgt@gmail.fr)

**NE RESTEZ PAS ISOLÉ, REJOIGNEZ NOTRE COLLECTIF CGT**

**FACEBOOK :** CGT Framatome Jarrie



« Voici un tableau informatif présentant les salaires minimums et la dernière proposition de la direction faite hier soir concernant le calcul de la prime liée à l'ancienneté. Ces changements entreront en vigueur le 1er janvier 2024 (à l'exception des Négociations Annuelles Obligatoires de 2024). »

NEWS Ancienneté sur le salaire de base Dernière proposition			DE 9 ANS à 11 ANS 8 %	DE 12 ANS à 14 ANS 10.5 %	DE 15 ANS à 19 ANS 13.2 %	DE 20 ANS à 24 ANS 15.5 %	25 ANS ET PLUS 19 %
<b>A2</b>	<b>190</b>	<b>2110</b>	168.80 €	221.55 €	278.52 €	327.05 €	400.90 €
<b>B3</b>	<b>215</b>	<b>2275</b>	182 €	238.88 €	300.30 €	352.63 €	432.25 €
<b>B4</b>	<b>240</b>	<b>2413</b>	193.04 €	253.37 €	318.52 €	374.02 €	458.47 €
<b>C5</b>	<b>255</b>	<b>2534</b>	202.72 €	266.07 €	334.49 €	392.77 €	481.46 €
<b>C6</b>	<b>270</b>	<b>2671</b>	213.68 €	280.46 €	352.57 €	414.01 €	507.49 €
<b>D7</b>	<b>285</b>	<b>2798</b>	223.84 €	293.79 €	369.34 €	433.69 €	531.62 €
<b>D8</b>	<b>305</b>	<b>3023</b>	241.84 €	317.42 €	399.04 €	468.57 €	574.37 €
<b>E9</b>	<b>335</b>	<b>3133</b>	250.64 €	328.30 €	413.56 €	485.62 €	595.27 €
<b>E10</b>	<b>365</b>	<b>3353</b>	268.24 €	352.07 €	442.60 €	519.72 €	637.07 €

### Grille de la prime d'ancienneté applicable jusqu'au 31 décembre 2023.

COEF	CLASSE D'EMPLOIS	9 ANS 9 %	12 ANS 12 %	15 ANS 15 %	20 ANS 18 %	25 ANS 22 %
<b>190</b>	<b>A2</b>	149.63 €	199.50 €	249.38 €	299.25 €	365.75 €
<b>215</b>	<b>B3</b>	161.44 €	215.25 €	269.06 €	322.88 €	394.63 €
<b>240</b>	<b>B4</b>	177.19 €	236.25 €	295.31 €	354.38 €	433.13 €
<b>255</b>	<b>C5</b>	185.06 €	246.75 €	308.44 €	370.13 €	452.38 €
<b>270</b>	<b>C6</b>	196.88 €	262.50 €	328.13 €	393.75 €	481.25 €
<b>285</b>	<b>D7</b>	216.56 €	288.75 €	360.94 €	433.13 €	529.38 €
<b>305</b>	<b>D8</b>	236.25 €	315 €	393.75 €	472.50 €	577.50 €
<b>335</b>	<b>E9</b>	255.94 €	341.25 €	426.56 €	511.88 €	625.63 €
<b>365</b>	<b>E10</b>	283.50 €	378 €	472.50 €	567 €	693 €

Détails des lignes compensatoire ci-dessous.

#### Coeff 305 VS Classe d'emplois D8

- Pour une ancienneté de 20 ans à 24 ans : une perte de 3.93 € sera compensée par une ligne de 3.93 € ce qui aboutit à aucune perte.
- Pour une ancienneté de 25 ans et plus : une perte de 3.13 € sera compensée par une ligne de 3.13 € ce qui aboutit à aucune perte.

#### Coeff 335 VS Classe d'emplois E9

- Pour une ancienneté de 9 ans à 11 ans : une perte de 5.30 € sera compensée par une ligne de 5.30 € ce qui aboutit à aucune perte.
- Pour une ancienneté de 12 ans à 14 ans : une perte de 12.95 € sera compensée par une ligne de 12.95 € ce qui aboutit à aucune perte.
- Pour une ancienneté de 15 ans à 19 ans : une perte de 13 € sera compensée par une ligne de 13 € ce qui aboutit à aucune perte.
- Pour une ancienneté de 20 ans à 24 ans : une perte de 26.26 € sera compensée par une ligne de 26.26 € ce qui aboutit à aucune perte.
- Pour une ancienneté de 25 ans et plus : une perte de 30.36 € sera compensée par une ligne de 30.36 € ce qui aboutit à aucune perte.

#### Coeff 365 VS Classe d'emplois E10

- Pour une ancienneté de 9 ans à 11 ans : une perte de 15.26 € sera compensée par une ligne de 15.26 € ce qui aboutit à aucune perte.
- Pour une ancienneté de 12 ans à 14 ans : une perte de 25.93 € sera compensée par une ligne de 25.93 € ce qui aboutit à aucune perte.
- Pour une ancienneté de 15 ans à 19 ans : une perte de 29.90 € sera compensée par une ligne de 29.90 € ce qui aboutit à aucune perte.
- Pour une ancienneté de 20 ans à 24 ans : une perte de 47.28 € sera compensée par une ligne de 47.28 € ce qui aboutit à aucune perte.
- Pour une ancienneté de 25 ans et plus : une perte de 55.93 € sera compensée par une ligne de 55.93 € ce qui aboutit à aucune perte.



Tél : 04 76 68 56 91 / 07 63 59 36 10

✉ framatomejarriecgt@gmail.com CGT Framatome Jarrie